



## - Santé des agent.es -

### Jours de carence et rémunération des congés maladie ordinaire

# ÊTRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX !!!

## CARENCES XXL ET ARRÊTS MALADIE : LA DOUBLE PEINE

*Après avoir dilapidé l'argent public pendant 7 ans en consentant d'importantes baisses d'impôts aux plus riches, le gouvernement « Macron 4 » en la personne de son zélé ministre anti fonction publique, Guillaume KASBARIAN, invite les fonctionnaires à payer l'addition. Pour faire 1,2 milliard d'économies il entend imposer, avec le soutien de la droite réactionnaire et de l'extrême droite, 3 jours de carence aux fonctionnaires et la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires de 100 à 90 % pendant les 3 premiers mois. Plutôt que de s'interroger sur les causes d'une augmentation somme toute très relative des arrêts maladie, principalement due à la période Covid, et principalement dans les secteurs de la santé ou au contact des populations, il préfère taper sur celles et ceux qui sont, au quotidien sur le terrain, au service de la population.*

*Notons que dans notre ministère, les préjugés du ministre n'ont rien de particulièrement nouveaux, notamment dans l'administration pénitentiaire ou la chasse aux agent.es malades, les plus fragiles donc, a déjà été lancée de longue date par des hiérarchies locales ou interrégionales dont la capacité à gérer des personnels se résume au flicage et à la suspicion généralisée.*

*Petite revue des approximations et affirmations mensongères instrumentalisées par le ministre et el gouvernement pour déconsidérer les agentes et les agents :*

### "L'INSTAURATION DU JOUR DE CARENCE PERMETTRAÎT DE LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME VOLONTAIRE"

=> Pas démontré

L'instauration du jour de carence a diminué les arrêts de courte durée mais multiplié les arrêts de plus longue durée. Ce qui est certain, c'est que cela incite les agents malades à venir travailler, nuit à un rétablissement rapide, et présente des risques pour les collègues!

### "LE TAUX D'ABSENTÉISME EST PLUS IMPORTANT DANS LE PUBLIC QUE DANS LE PRIVÉ"

=> Faux !

Si dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, les taux d'absentéisme sont un peu plus élevés, c'est parce que c'est là où la pénibilité et l'exposition aux risques sont les plus importantes : infirmières, aides soignantes, éboueurs, agents d'accueil, assistants maternels, égoutiers...

**A l'inverse**, en 2022, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique d'Etat, hors enseignement était de 10,2 contre 11,6 dans le secteur privé. La hausse des absences s'explique [selon l'Inspection générale des finances](#), à 95 % par les caractéristiques de la population, plus féminisée et plus âgée que dans le reste de la population active ! Dans l'enseignement ce taux est strictement identique à celui du privé.

## " IL EXISTE UNE INÉGALITÉ ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ DU POINT DE VUE DES JOURS DE CARENCE !"

=> **Vrai** ... mais à l'opposé de ce que prétend le Gouvernement !

Contrairement ce qu'affirme le gouvernement, les agent.es du public sont moins bien traités que la majorité des salariés du privé et Kasbarian propose d'accentuer encore cette inégalité ! Aujourd'hui dans le secteur privé, 3 jours de carence sont prévus par la loi. Mais les conventions collectives conduisent de nombreuses entreprises à prendre en charge l'indemnisation de leurs salariés. Au final si 63,5 % des salariés voient leurs jours de carence pris en charge en tout ou partie, cette proportion monte à 85 % dans les entreprises de plus de 500 salariés !

## L'ÉTAT EMPLOYEUR PRATIQUERAÏT DONC ENCORE LE MOINS DISANT SOCIAL !

Il faut par ailleurs rappeler que la loi exclut la prise en charge des jours de carence, par la complémentaire santé ! C'est donc une perte sèche pour l'agent malade !

## "LA DIMINUTION DU NIVEAU D'INDEMNISATION DES ARRÊTS MALADIE DE 100 À 90 % SERAIT UNE MESURE DE JUSTICE EN ALIGNANT LE PUBLIC SUR LE PRIVÉ"

=> **Faux**

Le Code du travail impose aux employeurs de compléter l'indemnisation des arrêts des salariés par l'assurance maladie pour atteindre au minimum 90 % du salaire. Mais les entreprises abondent les indemnisations jusqu'à 100 % du salaire pour 70 % des salariés !

## AU FINAL LE MINISTRE VEUT ALIGNER LES FONCTIONNAIRES SUR LA SITUATION DES 30 % DES SALARIÉ.ES DU PRIVÉ LES MOINS BIEN TRAITÉ.ES ! C'EST ÇA L'ATTRACTIVITÉ ?

Ces mesures de régression sociale pénaliseront financièrement davantage les femmes, les agentes et les agents qui exercent des tâches pénibles, le plus souvent les moins bien rémunéré.es !

# ÊTRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX ! ÊTRE SOIGNÉ.E EST UN DROIT !

## DANS LE PUBLIC COMME DANS LE PRIVÉ EXIGEONS L'ABROGATION DU JOUR DE CARENCE ET L'INDEMNISATION INTÉGRALE DES ARRÊTS MALADIE !

Pour ne pas perdre ta vie à la gagner

LA RETRAITE AVANT LA MORT

QUI SEME LA MISÈRE RÉCOLTE LA COLÈRE !!

LES CAPITALISTES NOUS COÛTENT CHEER

Union syndicale Solidaires

**SYNDIQUE-TOI !**

Nous joindre : <https://www.solidaires-justice.fr/contact/>  
Nous rejoindre : <https://www.solidaires-justice.fr/nous-rejoindre/>